ART. 2 N° 1083

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 1083

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 28 par la phrase suivante :

« Par ailleurs, pour renforcer la clarté de l'organisation de nos armées, la deuxième section sera supprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de supprimer la réforme de la deuxième section. Souvent annoncée, généralement voulue, mais jugée délicate, la réforme de la « deuxième section » des officiers généraux a été rendue plus nécessaire que jamais par l'abus qu'en ont fait quelques-uns. Elle doit être supprimée.